



Divorce demande de pension alimentaire

Par **Sev97418**, le **18/07/2016** à **14:14**

Bjr, rnrnJ'ai une question svp. Voila je suis divorcée depuis 2012 et le père de mes enfants n'a pas demandé de pension alimentaire pour lui. De ce fait est il possible qu'il en face une demande aujourd'hui alors qu'à l'époque il avait bien stipulé qu'il ne demandait pas de pension alimentaire. Les enfants eux sont en garde alterné. rnLe père de mes enfants ne travaille pas et ses revenus auprès de la caf au diminué. J'aimerais donc savoir si après un jugement ou il dit qu'il ne demande pas de pension alimentaire, il peut revenir sur sa demande. rnMerci beaucoup pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **18/07/2016** à **14:59**

bonjour,rnla pension alimentaire dans le cadre d'une séparation est pour les enfants et non les parents.rnpour les époux, il s'agit de la prestation compensatoire, si le jugement de divorce ne prévoit pas de prestation compensatoire, il ne peut pas revenir sur le jugement.rnsalutations